



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS

Absents excusés : Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST
Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-007 MEDIATHEQUE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24-013 en date du 15 février 2024, autorisant le Maire à lancer une procédure adaptée pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et le choix d'un maître d'œuvre pour le projet de création d'une médiathèque ;

Vu la délibération n° 25-001 sollicitant la communauté de communes Cœur de Nacre au titre du fonds de concours et l'Etat au titre de la DSIL et du fonds verts sur la partie réhabilitation du bâti existant ;

Considérant que la SHEMA a été retenue en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, et que Dauchez Architectes a été l'offre la mieux disante pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Le bâtiment existant va être agrandi par une extension. Un travail conséquent est prévu pour réduire l'empreinte énergétique du bâtiment existant. Une économie de 58,4% est attendue après travaux, selon l'analyse menée par Constructif, le bureau d'études qui accompagne la maîtrise d'œuvre.

Le projet est composé d'un espace intérieur (accueil, espace adultes, ados, BD-mangas, enfants, heure du conte, espace patrimoine, numérique, musique, salon de consultation presse, dégagements, sanitaires) su 276,20 m², et d'un espace couvert (pour stocker les vélos, les poussettes, installer la borne de retour des documents). Le projet complet est d'une superficie de 295,60 m².

Le chiffrage des travaux à la phase APD est de 707 000€HT, soit 848 400€TTC.

Cette évolution du montant des travaux par rapport à la phase APS (697 691,86€) nécessite de revoir les frais de maîtrise d'œuvre qui s'élèvent dorénavant de 82 397€ HT.

La commune peut désormais solliciter la DRAC au titre de la Dotation Globale de Décentralisation, au taux de 40% des dépenses éligibles : montant des travaux (707 000€HT), honoraires de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (55 125€HT), honoraires de maîtrise d'œuvre (82 397€HT) ainsi que tous frais annexes d'études.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- **A signer** un avenant avec la maîtrise d'œuvre pour acter la rémunération proportionnelle aux montants des travaux en phase APD, soit 82 397€HT ;
- **A solliciter** la DRAC pour une subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation à hauteur de 40% pour un montant global de 860 443€HT (travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et d'assistant à maîtrise d'ouvrage, de SPS, de CT et d'étude géotechnique). L'ensemble des subventions ne dépassera pas 80% du montant des travaux subventionnables.

VOTE : POUR : 16 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

